



**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 27 avril 2012 (08.05)  
(OR. en)**

**7590/12  
ADD 1**

**PV CONS 14  
ECOFIN 251**

**PROJET DE PROCÈS-VERBAL - ADDENDUM**

---

Objet: **3153<sup>e</sup> session du Conseil de l'Union européenne (AFFAIRES ÉCONOMIQUES  
ET FINANCIÈRES), tenue à Bruxelles le 13 mars 2012**

---

## POINTS EN DÉLIBÉRATION PUBLIQUE<sup>1</sup>

Page

### **POINTS DE L'ORDRE DU JOUR (doc. 7383/12 OJ/CONS 14 ECOFIN 229)**

Point 2: Taxe sur les transactions financières..... 3

- 
- ○

---

<sup>1</sup> Délibérations sur les actes législatifs de l'Union (article 16, paragraphe 8, du TUE), autres délibérations ouvertes au public et débats publics (article 8 du règlement intérieur du Conseil)

## **DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES**

*(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)*

### **2. Taxe sur les transactions financières**

= État d'avancement du dossier  
doc. 7316/12 FISC 37 ECOFIN 226

La présidence a informé les ministres des travaux techniques en cours (doc. 7316/12).

Les ministres ont procédé à un échange de vues sur la marche à suivre, notamment sur d'éventuels compromis et alternatives. Les travaux techniques se poursuivront à la lumière de ces discussions, un débat politique étant prévu avant la fin de la présidence danoise.